



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)
Terrasses de la Chaudière
4th Floor, 10 Wellington Street
4th étage, 10, rue Wellington
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet ONLINE SURVEY RFP	
Solicitation No. - N° de l'invitation B8815-170230/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client B8815-170230	Date 2019-07-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-141-35728	
File No. - N° de dossier 141xl.B8815-170230	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-07-22	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Miller, Tracey	Buyer Id - Id de l'acheteur 141xl
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-2651 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-2675
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LA MODIFICATION 003 AU CONTRAT VISE LES OBJECTIFS SUIVANTS :

1. Répondre aux questions de l'industrie
 2. Modifier le contrat
-

1. Questions et réponses de l'industrie

Q29. Dans la modification 002, réponse 23, il est indiqué : Cette exigence figure au document pour faire savoir aux soumissionnaires ce qui leur serait demandé s'ils remportent le contrat. Nous n'exigeons pas de réponse détaillée au stade de la DP; nous demanderons des preuves/explications sur la façon dont ils satisfont aux exigences une fois que le soumissionnaire retenu aura été identifié et que nous lancerons les solutions de rechange. Ces listes n'ont été fournies que comme moyen, pour eux, d'évaluer d'avance ce qui pourrait être exigé.

Le Canada a inclus aux annexes G et H un nombre important d'exigences en matière de sécurité, tant obligatoires que cotées. Si l'État n'évalue pas les fournisseurs en fonction des exigences obligatoires en matière de sécurité, comment déterminera-t-il si le soumissionnaire retenu s'y conforme réellement? De plus, comment le Canada prévoit-il évaluer les propositions des soumissionnaires s'il n'évalue pas leur capacité à se conformer à ces exigences essentielles?

En raison de l'importance des exigences en matière de sécurité et pour une évaluation juste et équitable de la concurrence, nous demandons respectueusement que le Canada inclue l'évaluation des exigences en matière de sécurité dans la présente DP. De cette façon, le Canada pourra déterminer si les soumissionnaires y satisfont ou non et, pour ceux qui y satisfont, comment ils se comparent les uns aux autres.

R29. Les renseignements figurant aux annexes G et H sont fournis à titre d'information seulement et servent à orienter les soumissionnaires dans la détermination des exigences en matière de sécurité auxquelles ils devront satisfaire une fois le contrat attribué, dans l'éventualité où ils remporteraient le contrat. Seul le soumissionnaire retenu sera évalué en fonction des critères présentés aux annexes G et H, à la suite de l'attribution du contrat.

Q30. Section 3 – Portée du travail : IRCC prévoit l'acquisition initiale de licences pour 100 utilisateurs, ce qui comprend des services de maintenance et de soutien pendant une année, avec la possibilité d'ajouter d'autres utilisateurs, de renouveler les services de maintenance et de soutien, et de commander des services de formation et des services professionnels en fonction des besoins.

Selon cette section, IRCC pourrait « commander des services de formation et des services professionnels en fonction des besoins ». Or, la base de paiement ne comprend pas de section sur les services professionnels « en fonction des besoins ». Pourriez-vous définir ce que le Canada entend par « services en fonction des besoins »? Et s'il y a des services à fournir en fonction des besoins, le Canada pourrait-il les inclure dans la base de paiement?

R30. IRCC n'exigera aucun service de formation ou service professionnel autre que ceux dont le prix est établi à la section 4.3 de la DP.

2. Modifications

À l'annexe A – EXIGENCES, supprimer l'entièreté de la section **3. Énoncé des travaux** et insérer ce qui suit :

IRCC prévoit l'acquisition initiale de licences pour 100 utilisateurs, ce qui comprend des services de maintenance et de soutien pendant une année, avec la possibilité d'ajouter d'autres utilisateurs, de renouveler les services de maintenance et de soutien.

La solution logicielle doit offrir les fonctionnalités suivantes :

- Permettre aux clients de concevoir et de lancer des sondages;
- Permettre l'authentification par mot de passe sécurisé;
- Permettre d'intégrer des caractéristiques normalisées aux questions et aux questionnaires;
- Permettre la collecte électronique des données;
- Permettre l'analyse des données;
- Permettre la production de rapports sur les résultats des données;
- Permettre la saisie et l'exportation des données.

La solution logicielle doit :

- Être un service géré qui comporte les éléments suivants :
 - Les plateformes matérielles et le stockage nécessaires pour prendre en charge la solution logicielle;
 - Tout logiciel ou service de réseau, de sécurité et de plateforme requis (p. ex., systèmes d'exploitation, bases de données, répertoires, pare-feu) pour prendre en charge la solution logicielle ainsi que un logiciel d'application;
 - Les services nécessaires à la mise en oeuvre et à la configuration de la solution logicielle, y compris l'importation de données existantes dans la solution logicielle;
 - Les services requis pour assurer la maintenance de la solution logicielle, y compris les versions logicielles, les mises à niveau et les corrections de bogues, dès qu'elles seront disponibles;
 - Un soutien technique pour la solution logicielle.
- Être hébergée sur les serveurs sécurisés de l'entrepreneur au Canada et y stocker toutes les données;
- Respecter les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 de niveau AA et disposer d'une connexion sécurisée par le biais du protocole HTTPS utilisant le chiffrement SSL;
- Être évolutive et avoir la capacité de traiter un minimum de 100 utilisateurs simultanés ainsi qu'un minimum de deux millions de sondages remplis par année;
- Permettre aux utilisateurs de concevoir des sondages à l'aide d'une interface glisser-déposer disposant des structures de base et avancées des questionnaires, afin de pouvoir créer rapidement des sondages;
- Permettre aux utilisateurs de personnaliser les modèles de sondage et les URL afin de se conformer aux politiques et lignes directrices du gouvernement du Canada;
- Créer un panneau de contrôle destiné à l'administration, à partir duquel le client peut gérer l'ensemble des informations des utilisateurs au sein de son ministère (y compris l'authentification par mot de passe sécurisé et l'attribution de permissions d'accès);
- Générer des données individuelles et agrégées sur les réponses et permettre aux utilisateurs d'exporter des rapports;
- Saisir l'emplacement général de l'adresse IP; toutefois, l'emplacement particulier doit être masqué, conformément aux directives suivantes : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/docfra.aspx?id=26761>;
- Permettre aux utilisateurs de travailler dans la langue officielle de leur choix (anglais ou français);

- Permettre de configurer les sondages de façon à ce que les répondants puissent y répondre dans la langue officielle de leur choix (anglais ou français).

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.